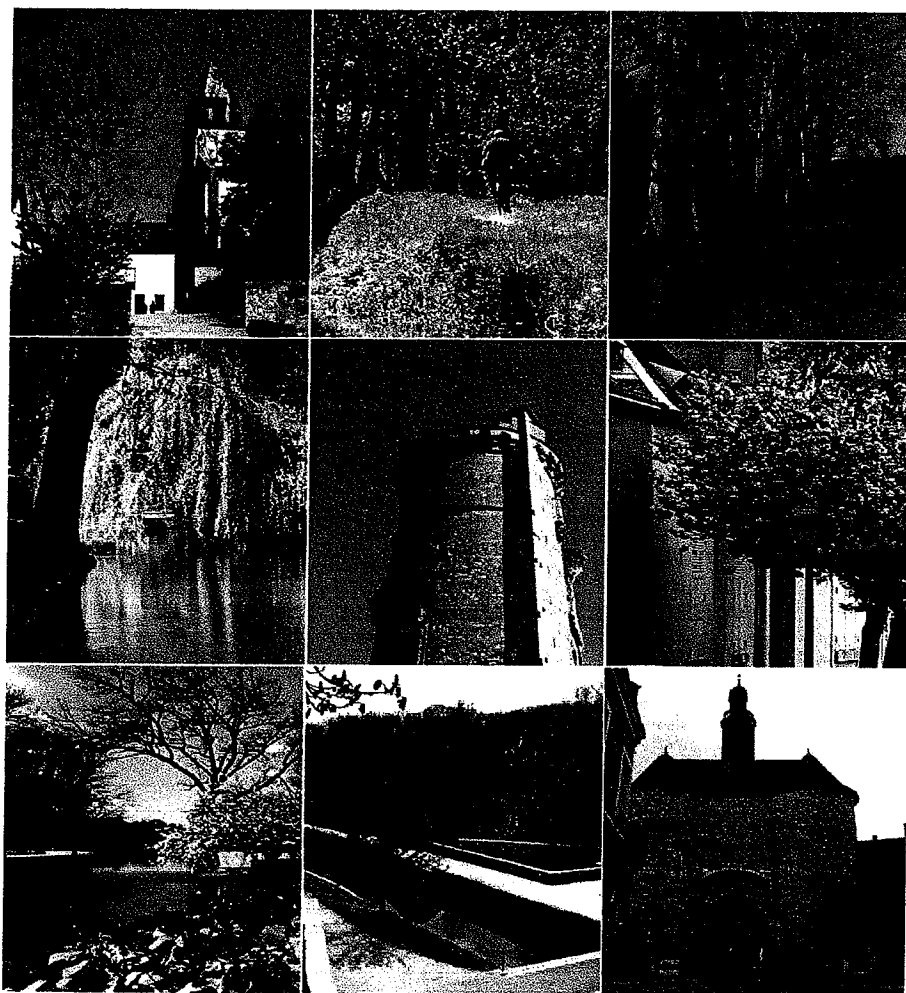


CONSEIL MUNICIPAL



*Compte rendu
de la séance du : 15 mars 2008*



Département du CHER
Arrondissement de VIERZON
Commune de MEHUN SUR YEVRE

Procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil huit, le quinze mars à huit heures quarante cinq les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 9 mars 2008 se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 10 mars 2008, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Me PILLET François, Melle CLEMENT Elvyre, M KOSZEK Armand, Mme VAN DE WALLE Annie, Mr SALAK Jean-Louis, M COQUILLAT Alain, Mme MATHIEU Elisabeth, M DEMEAUTIS Yannick, Mme MARGUERITAT Maryse, Dr COURTOIS Jean-Baptiste, Mme PARTHENAY Dominique, M GIRARD Michel, Melle GAUTIER Ophélie, M GRACZYK Patrick, Mme HOUARD Annie, M DAGOT Joël, Mme PATIN Martine, M CHERRIER Arnaud, mme ANDREZEJEWSKI Michèle, M BOURLOT Gérard, Melle MALLET Sophie, M RIBEIRO TEIXEIRA Domingos, Melle BRUNET Virginie, M DEBROYE Philippe, Mme BABOIN Véronique, M PETIT Bernard, Mme ANDRE Pascale, M LASSAU Guy

Absents ayant donné procuration :

Madame MINOIS Viviane au Docteur COURTOIS Jean-Baptiste

Absents excusés :

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur François PILLET, maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

Monsieur BOURLOT Gérard, Monsieur COQUILLAT Alain, Monsieur KOSZEK Armand, Madame HOUARD Annie, Madame VAN DE WALLE Annie, Madame

ANDRZEJEWSKI Michèle, Monsieur DAGOT Jöel, Madame MATHIEU Elisabeth, Maître PILLET François, Monsieur GRACZYK Patrick, Monsieur GIRARD Michel, Madame MARGUERITAT Maryse, Madame PARTHENAY Dominique, Madame PATIN Martine, Monsieur RIBEIRO TEIXEIRA Domingos, Docteur COURTOIS Jean-Baptiste, Monsieur SALAK Jean-Louis, Madame MINOIS Viviane, Mademoiselle CLEMENT Elvyre, Monsieur DEMAUTIS Yannick, Mademoiselle MALLET Sophie, Madame BRUNET Virginie, Monsieur CHERRIER Arnaud, Mademoiselle GAUTIER Ophélie, Monsieur PETIT Bernard, Monsieur LASSAU Guy, Madame BABOIN Véronique, Monsieur DEBROYE Philippe, Madame ANDRE Pascale

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur Gérard BOURLOT, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme VAN DE WALLE Annie.

Le Président, a invité le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par le code générale des collectivités territoriales.

Élection du maire :

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote au scrutin secret.

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-7, L. 2122-8 et L. 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L. 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin

- nombre de bulletins : 29
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 29
- majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- Monsieur François PILLET : 24 voix
- Monsieur Philippe DEBROYE : 5 voix

Monsieur François PILLET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

Monsieur François PILLET a déclaré accepter d'exercer cette fonction.



Département du CHER
Arrondissement de VIERZON
Commune de MEHUN SUR YEVRE

PROCES VERBAL D'ELECTION DE SEPT ADJOINTS AU MAIRE

La séance est présidée par Maître François PILLET, Maire

Étaient présents :

Me PILLET François, Melle CLEMENT Elvyre, M KOSZEK Armand, Mme VAN DE WALLE Annie, Mr SALAK Jean-Louis, M COQUILLAT Alain, Mme MATHIEU Elisabeth, M DEMEAUTIS Yannick, Mme MARGUERITAT Maryse, Dr COURTOIS Jean-Baptiste, Mme PARTHENAY Dominique, M GIRARD Michel, Melle GAUTIER Ophélie, M GRACZYK Patrick, Mme HOUARD Annie, M DAGOT Joël, Mme PATIN Martine, M CHERRIER Arnaud, Mme ANDREZEJEWSKI Michèle, M BOURLOT Gérard, Melle MALLET Sophie, M RIBEIRO TEIXEIRA Domingos, Melle BRUNET Virginie, M DEBROYE Philippe, Mme BABOIN Véronique, M PETIT Bernard, Mme ANDRE Pascale, M LASSAU Guy

Absents ayant donné procuration :

Madame MINOIS Viviane au Docteur COURTOIS Jean-Baptiste

Absents excusés :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives,
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à SEPT

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 3500 habitants s'effectue dorénavant au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance. « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les

candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. » (art. L. 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales).

Il est dès lors procédé aux opérations de vote au scrutin secret dans les conditions réglementaires.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

1er tour de scrutin

nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

bulletins blancs et nuls : 5

suffrages exprimés : 24

majorité absolue : 13

Ont obtenu

- liste présentée par « Ensemble partageons nos progrès » 24 voix

La liste présentée par « Ensemble partageons nos progrès » ayant obtenu la majorité absolue est élue.

1^{er} adjoint - Monsieur Alain COQUILLAT

2^{ème} adjoint - Madame Annie VAN DE WALLE

3^{ème} adjoint - Monsieur Amand KOSZEK

4^{ème} adjoint - Madame Elisabeth MATHIEU

5^{ème} adjoint - Monsieur Jean-Louis SALAK

6^{ème} adjoint - Mademoiselle Elvyre CLEMENT

7^{ème} adjoint - Docteur Jean-Baptiste COURTOIS

Sont déclarés installés dans leur fonction d'adjoints au Maire

DISCOURS DE MONSIEUR FRANÇOIS PILLET

INTERVENTION DE MONSIEUR PHILIPPE DEBROYE

Monsieur le maire, mesdames, mesdemoiselles, messieurs les conseillers municipaux,

Nous abordons cette responsabilité, celle de représenter nos électeurs, dans un esprit constructif. Nous serons vigilants sur l'aspect des charges qui pèsent sur les familles, la taxe d'habitation et la taxe foncière pour financer, en partie, la collectivité. Vous l'avez compris, dans des temps qui sont difficiles pour les familles les plus modestes mais aussi pour les classes moyennes, les retraités, nous défendrons en priorité l'intérêt des mehunois les plus faibles, mais dans un esprit de justice, en ne les opposants pas, mais au contraire en voulant tisser des liens de solidarité, de générosité, en affirmant les valeurs qui fondent la République, celles qui manquent au fronton de notre mairie : la liberté, l'égalité et la fraternité .

Avant de poursuivre, sur notre façon de concevoir, nos choix et nos actions au sein du conseil municipal, nous souhaitons revenir sur quelques faits de la campagne, cela uniquement pour témoigner de notre désaccord avec les méthodes employées. Ces remarques n'ont pas pour objet de remettre en cause votre légitimité, les mehunois vous ont choisi sans aucune ambiguïté pour diriger notre ville.

Récemment dans une publication électorale, qui nous a semblé être limite, vous avez présenté notre programme comme un risque d'endettement pour la commune, « les finances d'une grande ville n'y suffiraient pas », avez vous dit. Je vais prendre un exemple pour illustrer l'excès des propos. Ils étaient d'ailleurs uniquement destinés à faire peur aux mehunoises et aux mehunois et vous y avez réussi.

Par exemple, pour montrer aux électeurs votre discours excessif, vous avez dit dans ce même document que nous voulions la gratuité des

services. Nous ne l'avons jamais dit, ni écrit. Nous avons simplement parlé d'une politique tarifaire plus juste et plus accessible notamment pour les familles à revenus moyens et les familles nombreuses. Nous en connaissons qui ne peuvent pas inscrire par exemple leurs enfants au centre de loisirs. Vous avez utilisé un discours démagogique, pour finir par le « ils vous mentent ».

Vous avez critiqué la composition de notre liste. Alors que vous saviez pertinemment que notre liste, ayant été acceptée par la préfecture répondait à tous les critères légaux. Enfin qu'elle est cette idée qu'il faut habiter un quartier pour le représenter. Nous cinq ici présents, nous nous sentons aptes à représenter et à défendre n'importe quel mehunois, du moment que sa cause est juste. Nous pouvons faire aussi remarquer que certains conseillers sortant n'ont rien fait pour valoriser le leur.

Passons cela, mais nous ne pouvons pas nous empêcher de vous dire publiquement au sein de ce conseil municipal, notre stupéfaction suite au tract diffusé sur Somme qui met en cause l'un de nos colistiers, avec un ton de suffisance et de mépris, qui nous font penser à une forme de populisme local. Ce ton, cette facilité à essayer de mettre une seule personne à terre dans le but de tromper toutes les autres, nous a sidéré. Vous n'avez pas reculé devant cela.

Nous terminerons sur ce chapitre, en vous signalant le non-respect de la procédure électorale, donc de la loi. Les panneaux officiels pour les élections municipales ont été retirés dès lundi midi. Hors le code électoral est clair, il doivent rester jusqu'au mercredi midi qui suit les élections pour permettre aux listes et candidats, d'informer et de remercier leurs électeurs. Malgré mon intervention auprès des services de la mairie, et l'engagement que cette erreur serait réparée, cela n'a pas été réalisé. Pour ce qui nous concerne, je vous propose que ces remerciements figurent dans le prochain magazine municipal à paraître.

Revenons au fonctionnement du conseil municipal. Vous gérez depuis assez longtemps cette ville et il n'est pas difficile de constater qu'elle n'a pas ou peu évoluée. Cependant vous avez pour la première fois à

Mehun-sur-Yèvre élaboré un programme. Nous pensons d'ailleurs que le dynamisme de notre équipe vous a obligé à sortir de vos habitudes passées, et à faire des propositions aux mehunois. Nous ne serons pas systématiquement opposé à vos projets, mais nous serons vigilants au montage des dossiers, à leurs pertinences, dans un contexte qui, comme nous l'avons dit, est difficile pour les familles. Nous serons donc aussi vigilants aux charges fiscales qui reposeront sur elles. Nous ne serons pas non plus des béni-oui-oui, et nous saurons montrer notre désaccord à chaque fois que nécessaire. Nous serons donc aussi sans complaisance à l'égard de votre majorité municipale, si elle sert des intérêts privés, nous l'avons clairement dit, par exemple, en ce qui concerne la friche industrielle Massé-Surget, espérant que cette vente aura tout le développement économique possible et ne se terminera pas que par la création d'un loft, pour le nouveau propriétaire des lieux. Nous serons également vigilant sur la gestion municipale, vous avez la responsabilité d'utiliser des fonds qui viennent des contribuables pour servir les intérêts de tous. Nous communiquerons l'ensemble des informations aux mehunois, la gestion municipale doit être transparente. Voilà donc l'état d'esprit qui nous animera pendant ses six ans. La tolérance et le respect sont des valeurs qui nous animent. Nous souhaitons que ces valeurs soient partagées.

INTERVENTION DE MONSIEUR FRANÇOIS PILLET

Je suis contraint de faire une courte mise au point concernant les propos tenus par Mr Philippe DEBROYE.

En ce qui concerne votre propagande électorale, je souhaite préciser que je n'ai jamais affirmé qu'elle était illégale, mais qu'elle était non transparente.

Je souhaite préciser également que votre campagne a largement débuté avant la date officielle.

En ce qui concerne la gratuité des services, j'ai évoqué la gratuité « de » services et non pas « des » services.

Sachez aussi que nous avons distribué un tract « réponse » parce qu'il nous paraissait légitime de donner certaines informations que vous n'aviez évidemment pas données et que de nombreux Mehunois nous ont incité à le faire.

En ce qui concerne la gestion des comptes de la commune, rassurez-vous, la Chambre Régionale des Comptes les a contrôlés sur 7 ans.

Enfin, j'espère que le ton sera beaucoup moins électoraliste à l'avenir !